



CP - BBW

Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



Procès-verbal Assemblée Générale Statutaire du 18/05/2026

1) Vérification des mandats et détermination du nombre de votants

Au total des voix, sont possibles : 99 voix administratives et 470 voix sportives.

Au niveau des votes pour les interclubs dames il y a 39 voix sportives.

2) Approbation du PV de l'Assemblée Générale Sportive – septembre 2025

Pas de remarque, le PV est approuvé.

3) Allocution du président

Jean-Michel Mureau remercie l'ensemble des clubs pour leur présence ce soir et remercie chaleureusement le club de Witterzee qui nous accueille.

Il demande à l'assemblée une minute de silence pour les pongistes qui nous ont quitté récemment.

Il rappelle que nous sommes dans une année électorale où il convient de renouveler les représentants provinciaux mais aussi régionaux et nationaux.

Il signale que Félix Dandois ne se représente pas pour un nouveau mandat au CPBBW et demande aux clubs de soutenir l'équipe en place qui donne entière satisfaction lors du vote.

Il informe que notre province présente la progression la plus forte en termes d'affiliations au niveau de l'Aile Francophone et déclare que nous avons dépassé la barre symbolique des 2500 affiliés.

La représentation des provinces au sein de l'AF est modifiée puisqu'à présent chaque province obtient un délégué supplémentaire par tranche de 750 affiliés contre 500 auparavant. Nous aurons donc 4 représentants au sein de l'instance régionale.

Il termine son intervention en précisant que la fédération internationale de tennis de table vient de fêter son centenaire à Londres lors des championnats du monde, que la fédération Royale Belge fêtera son centenaire en 2031 et que le BBW fêtera le sien en 2032.

4) Rapport du secrétaire

Nathalie précise que nous avons eu une saison assez calme et que les clubs sont bien rodés aux exigences attendues.

Elle se félicite de l'augmentation du nombre d'affiliés et de la progression continue du nombre d'équipes dames en championnat.

Il y a une petite amélioration de l'AF pour les nouvelles affiliations cette saison puisqu'une nouvelle procédure a été mise en place, le secrétaire recevra un mail pour simplement confirmer la nouvelle affiliation. Il n'est plus nécessaire de passer une visite médicale pour les nouveaux affiliés (excepté pour les élites).

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue du Feuillage 23
B – 1420- Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nath.alexander14@gmail.com

On déplore la disparition du club de Safran (BBW190) qui arrête ses activités. Le club a été créé en 1963, il garde cependant son matricule qui pourra (ou non) être réactivé dans le futur.

5) Situation financière

Didier constate une diminution importante des amendes attribuées aux clubs, il adresse donc ses félicitations aux clubs pour l'amélioration de leur gestion.

Par contre, il y a une augmentation des amendes individuelles.

Il précise que la mise à jour des comptes des clubs a été faite le 10 mai avec un remboursement immédiat pour ceux qui en bénéficient et une facture à régler sous quinzaine pour les autres.

Le budget bilan ne suscite qu'une question de Pieter-Paul Van Laere qui s'étonne du montant du solde de l'exercice mais Didier explique qu'on attend encore d'ici fin mai une régularisation des affiliations de l'AF qui équivaldrait à un montant de 8 à 10 000 euros.

La validation des comptes se fera à l'AG sportive de septembre 2026.

Un des vérificateurs aux comptes, Alain Hertmans, se présente comme candidat au CPBBW, s'il est élu, il faudra désigner un autre vérificateur aux comptes.

6) Rapport des commissions et cellules

➤ Jeunes : Félix étant absent pour raisons professionnelles, Jean-Michel rappelle l'excellent travail de Michaël De Leener qui poursuivra son engagement pour la CJTBW et Philippe donne des nouvelles de la commission des jeunes :

- Excellent groupe avec de nombreux joueurs et joueuses figurant dans le TOP 12 national,
- Prestation époustouflante d'Amandine Riffart aux Internationaux de Lintz,
- Bel investissement des clubs formateurs qu'on félicite pour leur travail.

➤ Vétérans : Quelques belles médailles aux championnats de Belgique, une finale interclubs vétérans qui s'éternise à Witterzee dont on devra repenser les modalités et une quadrangulaire qui se profile à l'horizon avec malheureusement une pénurie de 4 aînées.

➤ Arbitrage : La province s'est enrichie de 3 nouveaux arbitres provinciaux et un de nos arbitres régionaux a réussi le niveau national : Daniel Fostier.

Les cours d'arbitrage en ligne se poursuivront cette saison à partir d'octobre 2026.

Un arbitre en formation qui réussit ses examens théorique et pratique permet au club dont il est issu d'être dispensé de l'amende pour arbitre manquant.

L'AF est en train de mettre en place une formation **d'arbitre de club** qui ne sera pas obligatoire mais qui répond à une exigence de l'ADEPS.

➤ Calendrier : Guillaume indique les changements opérés pour l'inscription des équipes pour cette nouvelle saison avec un fichier Excel déjà complété (il ne faut pas toucher aux lettres d'équipe) avec les locaux déjà renseignés.

Le fichier est à remettre au plus tard le 10 juin 2026 afin de pouvoir aligner les équipes provinciales avec les régionales et les nationales.

Alain Socquet demande si à l'avenir, compte tenu du nombre grandissant de jeunes en interclubs seniors, on pourrait envisager de ne jouer que le samedi à l'instar des autres provinces francophones car certains joueurs très jeunes rentrent très tard des interclubs du vendredi. Nous avons un double problème pour supprimer le vendredi des jours de compétition : certains clubs ne disposent de leur local que le vendredi et lorsqu'il y a quelques années on a proposé de jouer en division 5 des rencontres 3 contre 3, cette mesure a été rejetée par l'AG.

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue du Feuillage 23
B – 1420- Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nath.alexander14@gmail.com

Gilles Wauthoz intervient pour dire qu'il est impossible d'aligner toutes ses équipes uniquement le samedi.

Néanmoins, le national planche sur une modification de l'interclubs afin de réduire la durée des rencontres, plusieurs pistes sont envisagées mais dans tous les cas la durée de l'interclubs seniors messieurs diminuera quelle que soit la formule adoptée.

José Valdes déplore que nos jeunes soient lésés pour leurs points numériques par nos séries de 10 alors qu'ailleurs ils ont des séries de 12. Guillaume répond que l'impact est minime.

7) Interpellations

Une discussion permet de clarifier la proposition 1 liée aux dames avant le vote, Nathalie indique que si la proposition 1 est adoptée, les propositions 2 et 3 ne seront pas votées.

Seuls les clubs ayant des équipes dames peuvent voter soit 39 voix (sur 40 équipes mais une équipe a déclaré FFT général).

Proposition du CP BBW

VOTE 1 : Dérogation Dames

a. Rappel du contexte

Lors de l'Assemblée Générale statutaire de mai 2015, le Comité Provincial (CP) a introduit une dérogation destinée à renforcer la participation des dames dans les interclubs. Cette dérogation a été appliquée progressivement afin de permettre aux clubs de s'adapter :

- Saison 2015-2016 : obligation pour les joueuses NC à D4 de jouer en dames pour pouvoir être alignées en messieurs.
- Saison 2016-2017 : extension aux dames D2 à C6.
- Saison 2017-2018 : extension aux dames C4 à C0.
- Saison 2018-2019 : extension aux dames classées B.

En mai 2022, la mesure a été revue et votée par les clubs. Depuis le 1^{er} juillet 2022, toute nouvelle affiliée ou réaffiliée après interruption doit obligatoirement être alignée en dames pour pouvoir jouer en messieurs durant la même semaine.

b. Mesures d'accompagnement mises en place

Pour soutenir les clubs et favoriser la féminisation du tennis de table, le CP s'est engagé à :

- Maintenir une prime de 100€ pour chaque équipe dames provinciale terminant la saison.
- Rembourser 25€ par joueuse ayant disputé au moins 50 % des rencontres d'interclubs dames.
- S'aligner sur le règlement national permettant l'inscription élargie de joueuses sur la LFM : 8 joueuses si le club n'a aucune équipe dames, 16 si le club en possède une, etc.

c. Évolution chiffrée depuis l'introduction de la mesure

Le CP s'était engagé à réévaluer l'impact de la dérogation après trois saisons. Voici l'évolution du nombre d'équipes dames dans notre province :

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue du Feuillage 23
B – 1420- Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nath.alexander14@gmail.com

Saison	Dames Prov.	Dames Reg.	Dames Nat.	Total
2015-2016	20	4	3	27
2016-2017	21	4	3	28
2017-2018	23	3	2	28
2018-2019	26	2	4	32
2019-2020	25	3	3	31
2020-2021	21	5	3	29
2021-2022	19	5	3	27
2022-2023	20	5	4	29
2023-2024	29	2	6	37
2024-2025	28	5	3	36
2025-2026	31	5	4	40

Constats :

- Progression modérée au début, liée à l'application progressive.
- Petit tassement lors de la période COVID.
- Accélération nette à partir de la saison 2022-2023, date de mise en application complète de la mesure.
- Croissance globale : +37% en trois saisons.
- Dynamique positive dans plusieurs clubs, notamment chez les jeunes joueuses.
- À l'inverse, plusieurs provinces voisines constatent une forte diminution du nombre d'équipes dames.

d. Pourquoi cette mesure est-elle essentielle ?

L'AFTT doit respecter un plan de féminisation obligatoire, condition indispensable au maintien des subsides. Ces subsides bénéficient à l'ensemble des clubs, y compris pour les équipes messieurs et le matériel. Maintenir un interclubs dames dynamique est donc un enjeu collectif et stratégique, et non un besoin isolé.

e. Proposition du Comité provincial

Au vu des résultats positifs :

- Le CP propose de prolonger la dérogation pour quatre saisons supplémentaires, jusqu'à la fin de la nouvelle mandature (2029).
- Les mesures financières actuelles seraient intégralement maintenues.
- Un nouveau bilan serait présenté en fin de cycle.

f. Nouvel élargissement proposé

Pour permettre à davantage de joueuses de participer : **Participation dames dans un autre club.**

Si un club n'aligne pas d'équipe dames, une joueuse pourra jouer en dames dans un autre club tout en restant affiliée dans son club d'origine.

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue du Feuillage 23
B – 1420- Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nath.alexander14@gmail.com

Modalités :

- Affiliation principale = club d'origine (interclubs messieurs).
- Licence prise en charge par le club d'origine (donc paiement d'une seule affiliation).
- Une seconde affiliation sera encodée pour jouer en dames dans le second club.
- **Valable uniquement si le club d'origine n'a aucune équipe dames.**
- Demande à introduire auprès du CP (voir coordonnées officielles sur les communications du CP).
- Limité aux interclubs provinciaux.
- Date limite : **31/08/2026** (aucune demande ne sera acceptée après cette date).

Objectif : ouvrir davantage de possibilités aux joueuses, sans pénaliser les clubs.

g. Conclusion

Le CP invite les clubs à soutenir la poursuite de cette mesure, car elle s'inscrit dans :

- l'intérêt général du tennis de table provincial,
- les obligations institutionnelles liées aux subsides,
- la volonté de renforcer la présence féminine dans notre sport,
- la dynamique positive et durable observée depuis plusieurs saisons.

Vote sur la proposition 1, voix « sportives Dames » uniquement

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PROPOSITION 1	31	8	

La proposition 1 du CPBBW est adoptée.

Proposition du club LA HULPE RIXENSART

(vote uniquement si la proposition 1 est refusée)

VOTE 2 : Dérogation dames – Version 1

- **Motivation de la demande**

Lors de l'Assemblée Générale statutaire du 13 mai 2022 les clubs ont voté en faveur d'une restriction concernant les dames désirant disputer l'interclubs dames.

Le texte est actuellement d'application au minimum jusqu'à l'Assemblée Statutaire de juin 2026.

Nous souhaitons la modification de cette règle car elle crée une discrimination entre les joueurs hommes et les joueuses dames et crée de la frustration chez de nombreuses dames. Cependant, nous pensons qu'il reste important que les nouvelles dames inscrites découvrent les compétitions dames. Nous proposons de modifier la règle de la manière suivante : **tout club a le droit d'inscrire sur une liste d'exception 4 dames qui ne devront pas obligatoirement être alignées en dames pour jouer en messieurs la même semaine.**

PROPOSITION 2	Pas de vote
----------------------	--------------------

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue du Feuillage 23
B – 1420- Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nath.alexander14@gmail.com

Proposition du club LA HULPE RIXENSART

(vote uniquement si les propositions 1 et 2 sont refusées)

VOTE 3 : Dérogation dames – Version 2

- **Motivation de la demande**

Lors de l'Assemblée Générale statutaire du 13 mai 2022 les clubs ont voté en faveur d'une restriction concernant les dames désirant disputer l'interclubs dames.

Le texte est actuellement d'application au minimum jusqu'à l'Assemblée Statutaire de juin 2026.

Nous souhaitons la modification de cette règle car elle crée une discrimination entre les joueurs hommes et les joueuses dames et crée de la frustration chez de nombreuses dames. Cependant, nous pensons qu'il reste important que les nouvelles dames inscrites découvrent les compétitions dames. Nous proposons de modifier la règle de la manière suivante : **toute dame inscrite à partir de juillet 2026 devra obligatoirement jouer une saison en dame, après cette saison jouée en dame, elle pourra bénéficier du choix de s'inscrire en compétition dame ou monsieur.**

PROPOSITION 3	Pas de vote
----------------------	--------------------

Proposition du club CTT TOURINNES

VOTE 4 : Adaptation du règlement Dames pour la division 5 jeunes

- **Proposition**

Proposition d'introduire **une exception permettant aux jeunes filles (jusqu'à la catégorie Cadets) de disputer la Division 5 Jeunes Messieurs** sans devoir être alignées en Dames. Cette mesure faciliterait l'entrée des nouvelles filles en compétition, sans les obliger à jouer immédiatement en Dames adultes (contre des personnes... bien plus âgées en général).

Exemple : à Tourinnes, 3 jeunes filles ont pu jouer en P5 jeunes (elles étaient affiliées avant le changement du règlement) et elles ont progressé / évolué dans un cadre leur correspondant. Cependant, l'année prochaine, en adultes, on les inscrira en P2 dames probablement pour contribuer à l'interclub féminin. Nous pensons donc que cette exception serait bénéfique indirectement pour le développement des interclubs dames car on motiverait les filles par la P5 jeunes "messieurs" pour les préparer à l'interclub "dames" ensuite.

Vote sur la proposition 4, voix « sportives Dames » uniquement

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PROPOSITION 4	34	5	

La proposition 4 est adoptée.

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue du Feuillage 23
B – 1420- Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nath.alexander14@gmail.com

Proposition du club CTT TOURINNES

VOTE 5 : Pour les barrages utiliser le coefficient inter-séries pour toutes les divisions

- **Motivation de la demande :**

- Les équipes doivent jouer le jeu à fond jusqu'à la fin des interclubs, chaque victoire individuelle compte.
- Les clubs ne doivent plus faire de calcul pour voir qui sait jouer les barrages.
- Les clubs peuvent suivre le calcul de semaine en semaine via data.aftt.be.
- Le CP ne doit pas chercher des clubs pour avoir des locaux disponibles dans une fin de saison déjà bien remplie.
- Le CP ne doit pas chercher des dates compliquées dans un calendrier bien chargé.
- Il n'y a plus de tirage au sort pour savoir qui joue contre qui, c'est un coefficient plus équitable pour tout le monde.

La seule question est de voir comment comparer les 8^{èmes} d'une série avec les 2 (et 3^{èmes}) des séries du dessous. Je pense que pour la P4/P5 cette année, c'était le meilleur de P4, puis celui de P5, et ainsi de suite.

Vote sur la proposition 5, voix « sportives » uniquement

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PROPOSITION 5	372	91	7

La proposition 5 est adoptée.

8) Elections statutaires

8.1. Membres du CP

- Etaient sortants et rééligibles : Nathalie Alexander, Guillaume Caestecker, Philippe Heraly, Jean-Michel Mureau et Didier Tourneur
- Ne se représente pas : Félix Dandois
- Nouveau candidat : Alain Hertmans qui se présente : Il joue depuis 40 ans, c'est son sport favori, il a occupé différentes fonctions au sein d'un comité de club et il souhaite rejoindre l'équipe du CP.

Résultat du vote (voix administratives) sur 99 voix possibles :

NOMS - PRENOMS	OUI	NON	BLANC
ALEXANDER NATHALIE	99		
CAESTECKER GUILLAUME	99		
TOURNEUR DIDIER	99		
HERALY PHILIPPE	99		
MUREAU JEAN-MICHEL	99		
HERTMANS ALAIN	99		

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue du Feuillage 23
B – 1420- Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nath.alexander14@gmail.com

Suite à ce vote, les personnes ci-dessus sont élues pour un mandat de quatre ans

8.2. Membres de l'AG de l'A.F.

- Etaient sortants et rééligibles : Nathalie Alexander, Philippe Heraly et Jean-Michel Mureau
- Ne se représente pas : Martine Wuyts
- Nouveau candidat : Guillaume Caestecker

Résultat du vote (voix administratives) sur 99 voix possibles :

NOMS - PRENOMS	OUI	NON	BLANC
ALEXANDER NATHALIE	99		
HERALY PHILIPPE	99		
MUREAU JEAN MICHEL	99		
CAESTECKER GUILLAUME	94	5	

Suite à ce vote, les personnes ci-dessus sont élues pour un mandat de quatre ans

9) Proposition éventuelle de modification aux Statuts, ROI et RS

Néant

10) Débats

Une demande est faite pour qu'au barrage de l'interclubs vétérans on utilise aussi le coefficient inter-séries pour désigner les montants supplémentaires et les vainqueurs de division.

Gilles Wauthoz demande qu'à l'avenir on puisse utiliser un système de paiement QR code pour payer les inscriptions aux compétitions nationales à l'instar de ce qui se fait au niveau régional car c'est un vrai casse-tête pour les secrétaires de club. Il demande à Jean-Michel et à Nathalie de relayer cette demande au national.

Alain Hertmans fraîchement élu membre du CPBBW ne peut plus être vérificateur aux comptes, un appel est fait à l'assemblée pour trouver un remplaçant et c'est Martine Wuyts qui est désignée vérificateur aux comptes de la province. Elle rejoindra Jacques Languillier dans cette noble tâche.

11) Clôture par le Président

Jean-Michel clôture cette réunion et propose de se retrouver au bar pour deviser, le CP offre le verre de l'amitié à chaque représentant présent.

Philippe HERALY

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue du Feuillage 23
B – 1420- Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nath.alexander14@gmail.com